

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DAE 211 Budget Participatif - Subvention (11.000 euros) et conventions avec l'association Rejoué (14e)

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Rejoué et de l'autoriser à signer une convention avec ces deux structures ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 18 juin 2018;


Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7ème Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement 11.000 euros (n° dossier 2018_07480) est attribuée à l'association Rejoué dont le siège est situé 22 rue Deparcieux 75014 Paris (n° Simpa 18871), au titre de l'exercice 2018.

Article 2 : La dépense totale, d'un montant de 11.000 euros, sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2018 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO